

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 061_2022

Séance du vendredi 9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi neuf décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle des mariages en Mairie d'Haverskerque, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 5 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; M. Thierry HENNION, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint, ayant donné procuration à Mme Jocelyne DURUT ;
Mme Justine DURETETE, conseillère municipale déléguée, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS ;
Mme Catherine GOEDGEBUER, conseillère municipale déléguée, ayant donné procuration à M. Philippe BLERVAQUE ;
M. Maxime ROKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Franky SALON ;
M. Clément WALBROU, conseiller municipal, ayant donné procuration à MME Françoise WARNEYS ;

Était absent :

M. Bertrand TRINEL, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h07

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : CCFL – MODIFICATION DU REGLEMENT RELATIFS AUX DISPOSITIFS CULTURELS

VU la délibération du conseil communautaire n° 2022D155 du 20 octobre 2022, portant sur la modification du règlement relatifs aux dispositifs culturels ci-annexé ;

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
(14 voix POUR)**

- **PRENDRE ACTE** des nouvelles dispositions du règlement relatifs aux dispositifs culturels de la CCFL ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation des dispositifs culturels avec la CCFL pour la durée du mandat ;
- **PREVOIR** les dépenses et les recettes afférentes au budget ;
- **CHARGER** Mme le Maire d'informer régulièrement l'assemblée délibérante des dispositifs programmés pour la commune et de leur coût en séance de Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

